



vosre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 59
17 NOVEMBRE 2022

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

La voix du Synofdes

Nous regrettons la disparition du Haut-commissariat aux Compétences

La cessation de ses activités au début de l'année 2023, annoncée par Olivier Dussopt, est un signal inquiétant à plusieurs égards.

Avant tout parce qu'un haut-commissariat traduit un volontarisme politique incarné et spécifiquement doté financièrement.

Le signal était fort à destination des publics ayant besoin de parcours complexes intégrant un accompagnement renforcé mais aussi à destination des organismes de formation, encouragés à libérer leur pouvoir d'initiative tout en s'adaptant aux mutations. Sans oublier les régions, qui étaient incitées à prendre en compte ces priorités affirmées par le Gouvernement.

Embarquer les organismes de formation dans la transformation, recentrer les dispositifs vers des publics souvent délaissés parce que pas forcément employables immédiatement et impliquer durablement les principaux acteurs institutionnels dans cette orientation prioritaire était une gageure.

La diminution des crédits, déjà perceptible dans les propos du ministre, la dilution du PIC dans France Travail et le portage "administratif" qui se dessinent ne peuvent être lus que comme un abandon d'une des priorités sociales les plus structurantes du président de la République. Il ne s'agissait pas forcément de la plus lisible par le grand public, mais elle était la plus porteuse d'avenir.

Actualités générales

Quelles pratiques avez-vous instaurées en matière de transition écologique ?

Notre organisation, en association avec le syndicat de l'Éducation populaire Hexopée, vous propose de partager vos actions et idées afin de susciter un échange de bonnes pratiques et d'analyser les actions restantes à mener.

Votre parole, en tant qu'acteurs du terrain, et vos actions en faveur du défi écologique caractérisent déjà pour certains d'entre vous le cœur de votre projet associatif et professionnel. Le sujet est devenu d'autant plus crucial ces dernières années que le cadre législatif tend à imposer la prise en compte des enjeux écologiques dans la marche de l'entreprise.

C'est pourquoi nos deux organisations souhaitent participer à cet effort nécessaire et trouver les moyens adaptés qui nous permettront de vous aider à atteindre vos objectifs. Nous vous remercions par avance de vos contributions, à nous faire parvenir avant le 13 décembre 2022.

Je réponds à l'initiative

Une application de mesure des indicateurs des CFA

Ces établissements ont la possibilité, dans le cadre du dispositif

[Inserjeunes](#) et du 17 au 30 novembre, de consulter les mesures de l'insertion professionnelle des apprentis et des élèves de voie professionnelle scolaire sur une application dédiée.

Un e-mail leur sera envoyé ce jeudi 17 novembre pour leur rappeler l'existence de cette plateforme et leur fournir leurs identifiants d'accès.

Les CFA n'ayant pas reçu cet e-mail sont invités à contacter l'équipe Inserjeunes en leur écrivant à l'adresse suivante : dares.inserjeunes@travail.gouv.fr.

[Je consulte la plateforme](#)

Côté employeurs

Deux jurisprudences à découvrir :

Le déréférencement de la plateforme Mon compte formation

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déréféré un organisme de formation du service dématérialisé [Mon compte formation](#) pour une durée de six mois, s'ajoutant à la période de déréférencement à titre conservatoire qui a couru pendant la période d'enquête contradictoire. Cette décision de la CDC conduisait à une probable liquidation de l'organisme de formation, qui tirait l'essentiel de son activité économique en dispensant des actions de formation relevant du [CPF](#).

La juge des référés du tribunal administratif d'Amiens a décidé de suspendre cette décision le 18 octobre 2022. Elle constate d'une part que le déréférencement met un terme à l'essentiel de l'activité de la société et d'autre part que l'argument de la société sur le caractère disproportionné de la sanction est suffisamment sérieux pour justifier cette suspension.

Le bulletin d'adhésion à une formation est un contrat d'adhésion

Selon l'article 1110 du Code civil, "Le contrat d'adhésion est celui qui comporte un ensemble de clauses non négociables, déterminées à l'avance par l'une des parties". C'est ainsi que la [Chambre commerciale de la Cour de cassation](#) a pu considérer qu'un bulletin d'inscription à une formation professionnelle soit qualifié de contrat d'adhésion, même lorsque le cocontractant est un professionnel.

Il s'agit d'une protection du client de l'organisme de formation puisque conformément à l'article 1171 du Code civil : "Dans un contrat d'adhésion, toute clause non négociable, déterminée à l'avance par l'une des parties [ici l'organisme de formation], qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat est réputée non écrite. L'appréciation du déséquilibre significatif ne porte ni sur l'objet principal du contrat ni sur l'adéquation du prix à la prestation".

En région

Retour sur notre rencontre régionale dans les Hauts-de-France

L'occasion pour Maurice Monoky, notre Délégué régional, d'échanger avec les adhérents sur l'actualité et leurs attentes pour 2023 et de rappeler le fonctionnement en région avec l'UDES et la participation à ce titre du Synofdes au [Crefop Hauts-de-France](#).

Parmi les préoccupations exprimées figurent les règles employeur sur la thématique de l'apprentissage, la digitalisation avec les éditeurs de solutions de gestion et un axe RH sur la convention collective et la pesée des compétences. Les tarifs des formations (harmonisation [Opco/France Compétences](#)) et un mode d'emploi Synofdes/UDES (quels services et quels rôles en région et au niveau national) font également partie des attentes.

Un programme complet qui sera à planifier sur l'année à venir en lien avec nos équipes régionales et à l'échelon national.

Ressources et perspectives

L'Observatoire de l'OCIRP publie les données de sa nouvelle étude sur les salariés aidants

Il s'agit de la deuxième édition de ce panorama publié par l'assureur, qui présente les possibilités qu'ont les entreprises et les partenaires sociaux afin de mieux soutenir les salariés proches aidants.

Réalisée avec ViaVoice, l'ANDRH et l'Orse et intitulée "Salariés aidants, RH, RSE et dialogue social", cette enquête présente leur profil, des chiffres clés sur leur vécu, un focus sur le point de vue des DRH mais également la vision des partenaires sociaux et l'importance de la négociation collective.

Ces chiffres ont été dévoilés dans le cadre de la Journée nationale des Aidants lors de deux tables rondes thématiques, dont les replays sont également disponibles.

[Je découvre les résultats et replays](#)

Agenda



Webinaire Qualiopi : préparer l'audit de surveillance 22 novembre 2022 - 14h-15h30

Organisé en partenariat avec Hexopée, ce rendez-vous donnera la parole à Dominique Bourgois et Charlotte Robelin (CertUp Maïeutika) pour échanger sur l'entretien de votre démarche qualité et comment se préparer au mieux pour l'audit de surveillance : points à anticiper et points de vigilance.

[Je m'inscris](#)



Plusieurs webinaires de présentation de la plateforme SoltéA 24/29 novembre et 5 décembre 2022

La loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" de 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage.

La première collecte de ce solde interviendra *via* la Déclaration sociale nominative des employeurs en avril 2023 et les sommes collectées seront reversées à la CDC. Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire de la plateforme SoltéA, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités à percevoir ce solde.

Découvrez-en plus sur cette plateforme grâce à ce webinaire proposé à trois dates différentes.

[Je m'inscris](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2022 - Synofdes